



Volet 1 : Politique Climat

• Le changement climatique

La lutte contre le changement climatique, qui résulte de l'accroissement de la concentration en gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, est reconnue par nos sociétés comme l'un des défis majeurs de ce siècle. L'Accord de Paris signé lors de la COP21 en 2015 témoigne de la montée en puissance d'une dynamique mondiale qui considère comme prioritaire le développement accéléré de solutions concrètes pour faire face à ces menaces. L'Accord de Paris a posé les principes d'un nouveau cadre international et d'un **fort niveau d'ambition à long terme et à court terme : limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence à 1,5°C, par rapport au niveau préindustriel.**

Les usages énergétiques sont responsables de 60% des émissions mondiales de GES. Si l'énergie est une source majeure d'émissions, elle est aussi un élément essentiel de la solution. La transition engagée par le secteur énergétique est la première des réponses à la question climatique.

Conscient de ces enjeux, le Groupe prend une part active à la lutte contre le changement climatique et soutient l'Accord de Paris. Le changement climatique est un au cœur de sa stratégie de transformation : **ENGIE s'est engagé à réduire de manière significative ses émissions, en particulier via le développement d'activités qui contribuent à la transition énergétique, en concertation et avec respect des partenaires locaux, et en mettant en place des mesures de résilience au changement climatique.** Le Groupe s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction de ses émissions, à moyen terme (2030) et à long terme (2045), sur ses émissions directes et indirectes. ENGIE a obtenu début 2020 une certification SBT, validant la conformité de son développement projeté pour 2030, à une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris. Depuis, le Groupe s'est engagé sur une trajectoire "well below 2°C" à 2030 et à être Net Zero carbone sur l'ensemble de ses émissions directes et indirectes (scope 1, 2 et 3) à l'horizon 2045.

Cet engagement déterminé de réduction de nos émissions à 2030 est une étape vers la neutralité à plus long terme : neutralité que nous étudions tant sur nos propres activités, qu'au niveau du comportement des salariés et notre chaîne de valeur, et pour l'appui à la décarbonation de nos clients.

L'action contre le changement climatique s'inscrit dans notre politique de réponse plus large aux enjeux environnementaux, et interagit notamment avec nos actions pour la protection de la biodiversité.

Pour le Groupe, il s'agit aussi d'accompagner ses clients et ses fournisseurs dans la réduction de leurs émissions en proposant des solutions appropriées. La réduction des émissions de GES est également pour le Groupe une opportunité de conquérir de nouveaux marchés et de valoriser certaines de ses actions et investissements qui vont dans le sens de la réduction des émissions.

Le Groupe a également développé un savoir-faire sur la compensation, ce qui lui permet d'envisager une démarche de neutralisation des émissions résiduelles qu'à terme il ne pourrait plus réduire et de proposer des solutions de compensation à ses clients.

Enfin, le changement climatique est un enjeu central pour ENGIE dans la mesure où les chaînes d'approvisionnement, les infrastructures et les activités du Groupe vont être impactées par les conséquences du changement climatique. Les impacts climatiques (sécheresses, incendies, tempêtes, pluies extrêmes et inondations...) risquent de s'amplifier tandis que des changements plus graduels (augmentation de la température, du niveau de la mer, acidification des océans etc.) modifient l'environnement dans lequel les acteurs économiques évoluent. Le Groupe se mobilise pour s'adapter au changement climatique en renforçant la résilience de ses infrastructures et services et en mobilisant ses capacités d'innovation.

En synthèse, la détermination de ENGIE à combattre le changement du climat se traduit concrètement dans sa relation avec ses parties prenantes à tous niveaux, qu'il s'agisse de convaincre dans un premier temps ses clients et fournisseurs de la nécessité de se décarboner, de les aider ensuite en leur proposant des solutions adaptées, ou qu'il s'agisse de promouvoir l'ensemble des dispositifs aptes à accélérer la transition énergétique vers une société neutre en carbone dans ses actions de lobbying.

• Notre démarche pour réduire les émissions

- **Suivre, anticiper, informer et préparer le Groupe aux évolutions réglementaires nationales et internationales en lien avec le changement climatique.** Implication et appui aux négociations internationales via l'adhésion et le soutien spontané à des initiatives telles que, Caring for Climate (UNGC) ou Task Force on Climate related Financial Disclosures (TCFD)
- **Se doter d'un prix interne du carbone** : depuis 2015 nous avons mis en place un prix interne du carbone qui notamment a facilité le désengagement des activités charbon. Soutien aux initiatives de développement des prix du carbone (Carbon Pricing Leadership Coalition, Leaders du Climat WEF, Renforcement ETS pour un meilleur signal prix, Commission Quinet en France...)
- **Elaborer et diffuser des éléments de langage communs sur la thématique**
- **Participer à des dynamiques d'engagements via des institutions/associations Business.**
- **Développer des énergies renouvelables, promouvoir les technologies les plus efficaces (Efficacité énergétique, chaudières condensation, Pompes à chaleur...)**
- **Soutenir les démarches de R&D et innovation au sein du Groupe**
- **Définir des objectifs et proposer des plans d'action pour nous inscrire dans une trajectoire de décarbonation en ligne avec l'Accord de Paris**
- **Renforcer la transparence du reporting sur l'évolution des émissions GES du Groupe**
- **Préparer/partager les positions du Groupe**
- **Développement d'un dialogue systématique avec nos parties prenantes afin de partager nos approches, nos analyses, nos positions, par exemple** : avec les investisseurs et notamment avec la coalition Climate Action 100+, et avec les partenaires locaux pour assurer une transition juste, avec l'Ademe sur une méthodologie du verdissement du gaz...
- **Développement de partenariats et collaboration avec de nombreuses associations** : CPLC (Carbon Pricing Leadership Coalition) ; We Mean Business, B Team, WEF, WBCSD, IETA, ICC, CEPS, AFEP, MEDEF, EPE
- **Définition d'une stratégie et d'un dispositif de compensation, comprenant des critères qualitatifs et quantitatifs de recours à la compensation pour les besoins de l'entreprise et de ses clients.**

• Nos objectifs et actions de réduction des émissions de GES

Le Groupe s'est engagé à être Net Zero carbone sur l'ensemble de ses émissions directes et indirectes (scope 1, 2 et 3) à l'horizon 2045. Le Groupe est par ailleurs certifié SBT 2°C sur nos objectifs de réduction d'émissions couvrant 96% de nos émissions scope 1 et 83% de nos émissions scope 3.

Depuis le groupe a défini de nouveaux objectifs de décarbonation dans le cadre de son engagement à suivre une trajectoire "well below 2°C" sur lequel il fait actuellement certifier :

- Réduire de 55% notre intensité carbone de la production d'énergie scope 1 et du scope 2 de 2017 à 2030 (taux d'émission par kWh) ;
- Réduire de 56% notre intensité carbone de toutes nos ventes d'énergie de 2017 à 2030 (taux d'émission par kWh) ;
- Réduire de 34% les émissions liées à l'usage des produits que nous vendons.

Ces objectifs s'accompagnent d'un objectif d'accélération du développement des renouvelables pour atteindre 58% de renouvelables dans les capacités installées du Groupe en 2030.

En complément de son engagement SBT, le Groupe se mobilise en :

- accompagnant les clients dans leur décarbonation avec un objectif d'atteindre 45 Mt CO₂ eq. d'émissions évitées grâce à l'usage de produits et services d'ENGIE ;
- encourageant tous les salariés du groupe à être des acteurs de la réduction et de la neutralisation de leur empreinte carbone (*Ways of working*) avec un objectif de neutralité carbone sur les émissions de GES liées à ses pratiques de travail (après compensation) ;
- s'engageant auprès de ses fournisseurs avec un objectif d'avoir 100% de fournisseurs préférentiels (hors énergie) certifiés ou alignés SBT.

- **Evaluer les risques liés au changement climatique et élaborer un plan d'adaptation**
 - **Suivre et mettre en œuvre les recommandations de la TCFD** . Travail avec des experts internes et l'Institut Pierre Simon Laplace sur les index météorologiques de sensibilité aux impacts du climat sur nos actifs et activités, étude de **scenarios** 2 et 4° d'impacts du climat,
 - **Accroître la connaissance et l'expertise interne** via une méthodologie de classification et de priorisation des risques et des groupes de travail interbranche (climat, adaptation, eau) ;
 - **Renforcer la résilience de nos infrastructures et activités** (Identification des sites prioritaires, Identifier les options locales d'adaptation) ;
 - **Anticiper les impacts liés au changement climatique** : Intégrer une analyse du risque (critères extra-financiers) pour les nouveaux projets, Isoler et Intégrer des éléments de changement climatique dans les scénarios Groupe ;
 - **Evaluer les impacts financiers** du changement climatique sur nos outils industriels et sur notre plan d'activité, collaboration à des groupes de travail externes émetteurs-investisseurs nationaux et internationaux ;
 - **Evaluer le risque de transition du groupe** ;
 - **Développer les partenariats externes** : Le Groupe est partenaire de l'IPSL (Institut Simon Laplace), afin de travailler sur les projections d'index climatiques significatifs pour les impacts sur les activités du Groupe ;
 - **Communiquer sur les actions** (respecter et anticiper les demandes réglementaires de publication des risques, Positionner le groupe comme un acteur engagé : CDP, RobecoSAM,...).
-
- **Une gouvernance rigoureuse et un processus d'investissement aligné**

Si les quatre comités du Conseil sont amenés à faire preuve de vigilance sur les sujets climatiques dans leurs domaines respectifs de compétences, le Comité du Conseil d'administration pour l'éthique, l'environnement et le développement durable (« CEEDD ») est spécifiquement en charge d'examiner les risques et opportunités liés au changement climatique et d'adresser ses recommandations au Conseil. Présidé par un administrateur indépendant, il s'assure du bon niveau d'engagement du Groupe en matière de responsabilité environnementale et de la prise en compte par le Groupe des enjeux extra-financiers et perspectives à long terme, notamment au travers de la fixation d'objectifs extra-financiers.

Ces missions conduisent le CEEDD à examiner très régulièrement les objectifs climatiques du Groupe que ce soit leur paramétrage (ambition, définition, périmètre, échéances et niveau de certification) ou le suivi de leur mise en œuvre. Plus généralement, l'ensemble des disclosures en matière climatique sont examinées en CEEDD.

Le Conseil d'administration, s'appuyant sur les travaux du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (CNRG), veille à l'alignement des dirigeants avec les objectifs climatiques qu'il a fixés en cohérence avec sa raison d'être statutaire, par leur intégration dans la politique de rémunération du Directeur Général et de l'ensemble des cadres dirigeants.

Ainsi la rémunération variable de la Directrice Générale est pour partie conditionnée à l'objectif de réduction des émissions de CO₂ liées à la production d'énergie. Cet objectif représente 10% des critères extra-financiers de la part variable annuelle de la Directrice Générale et 10 % de l'ensemble des critères de ses actions de performance cette dernière comprenant en outre, à hauteur de 5 %, l'objectif d'augmentation de la part des renouvelables dans le mix des capacités électriques du Groupe.

Les plans d'actions de performance dont bénéficient l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe et plus généralement de l'ensemble des bénéficiaires d'actions de performance, est conditionnée, à même proportion que la Directrice Générale, aux deux objectifs climatiques précités.

- PAMT CO2

Les objectifs de réduction des émissions de CO₂ sur lesquels le Groupe s'est engagé sont intégrés dans le processus de planification à moyen terme. La nouvelle organisation en Global Business Units permet la déclinaison par GBU des objectifs d'émissions CO₂ au niveau de la planification moyen terme et concourt à une appropriation par activité des enjeux globaux du Groupe. Le suivi CO₂ fait partie intégrante du dialogue managérial qui s'exprime au travers des processus d'analyse de performance sur la base des données financières ayant trait aux clôtures périodiques des comptes consolidés (*actuals*) et aux prévisions (*forecasts*).

- Processus d'investissement

Le processus de décision d'investissement intègre l'impact CO₂ des projets et ses conséquences sur les trajectoires de référence.

La procédure interne applicable vise à favoriser, au sein des critères stratégiques, les projets à faible impact CO₂. L'analyse de l'impact CO₂ de chaque projet sur la trajectoire des émissions du Groupe ainsi que des éventuelles émissions évitées chez les clients font partie des points de revue systématiques avant toute décision d'investissement. L'information relative à l'impact CO₂ est obligatoire dès la prise en considération de tout nouveau projet, afin de mesurer sa contribution, dans le cadre d'une enveloppe prédéterminée, au respect des trajectoires de référence. Par ailleurs, l'analyse des projets tient également compte de leur sensibilité à des scénarios de prix du CO₂.

- Financements

Le Groupe est un des premiers émetteurs d'émissions verts ou Green bonds, financements pour lesquels les fonds levés sont directement alloués à des projets « verts ». Par ailleurs et pour matérialiser son engagement de réduction des GES, le Groupe a incorporé dans ses lignes de crédit syndiqué des mécanismes d'ajustement de marge des prêteurs en lien avec le respect d'indicateurs annuels de performance CO₂.

- **Une transparence élevée**

La progression des objectifs de réduction des émissions de GES liées à la production d'énergie et d'augmentation de la part de renouvelables dans le mix des capacités de production électrique font l'objet d'une publication semestrielle lors de la publication des résultats annuels et semestriels du Groupe.

Par ailleurs, ENGIE publie annuellement un cahier climat, en accompagnement de son rapport intégré. En 2022, ce cahier climat a été publié selon les exigences de la TCFD.

Enfin, en 2021, ENGIE a procédé à une revue de ses adhésions à des associations professionnelles et industrielles et réalisé une évaluation détaillée de leur alignement avec ses positions climatiques et les objectifs de l'Accord de Paris relatifs à la lutte contre le changement climatique. Cette évaluation est publiée sous la forme d'une brochure sur le site Internet du Groupe. Elle est mise à jour annuellement.